



## **Lettre ouverte**

Nous avons écouté avec attention l'intervention du Président de la République.

Nous sommes en effet, depuis plusieurs semaines, face à une crise sanitaire exceptionnelle et il convient de protéger avant tout les plus faibles et les plus fragiles.

Évidemment cette crise aura des conséquences sur l'emploi, les conditions de travail et les droits sociaux. Le gouvernement a d'ores et déjà annoncé des mesures exceptionnelles « 300 milliards pour sauver les banques et les entreprises avec exonération de cotisations sociales, d'Urssaf et autres charges d'électricité, d'eau, gaz, chauffage, loyers... ».

Avant toute chose, la santé de toutes et tous doit être la priorité de tous, elle est le bien le plus précieux, et comme nous l'a dit le Président, elle n'a pas de prix.

Les mesures de confinement mises en place pour éviter la propagation du virus, vont avoir des répercussions pécuniaires sur les salariés et les chômeurs.

Le monde du travail, tout comme les entreprises, a besoin « d'un plan de sauvegarde » de son pouvoir de vivre, car l'urgence est de protéger la santé de chacune et chacun et d'arrêter immédiatement toutes les activités non essentielles.

Nous exigeons donc :

- La simplification du droit de retrait pour tous les salariés, apprentis, intérimaires qui se sentent en danger ;
- L'obligation pour tous les employeurs de fournir sans délai les protections indispensables aux travailleurs ;
- Le maintien à 100 % des salaires pour tous les salariés en chômage technique ou partiel ;
- Aucun jour de carence pour les arrêts maladie ;
- L'interdiction de tous les licenciements et ruptures de CDD ;
- La reconnaissance d'accident du travail à tous les personnels du secteur hospitalier et aide à domicile en contact avec des patients ;
- Le paiement de toutes les heures supplémentaires pour les personnels affectés à des travaux supplémentaires ;

- Un ~~droit~~ au logement pour tous, pour les mal-logés et les sans-abris qui ne peuvent se protéger de la propagation du virus dans l'état actuel des choses ;
- Embauche massive de personnel soignant et des moyens pour l'hôpital.

Enfin, nous rappelons notre sens des responsabilités dans la période malgré notre opposition aux différentes réformes du gouvernement.

Nous prenons acte des propos du Président de la République sur la suspension de la réforme des retraites et de la mise en application au 1<sup>er</sup> avril de l'assurance chômage, nous demandons la même réaction sur la loi AP 2022.

Nous resterons toutefois vigilants et réclamons l'abrogation des lois, décrets et ordonnances qui les encadrent.

Châteauroux, le 18 mars 2020

Josiane DELAUNE,  
Secrétaire Générale de l'UD CGT 36

Lettre ouverte adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Indre
- l'Agence Régionale de Santé
- Monsieur le Président du Conseil Départemental 36
- Madame GERBAUD, Sénatrice
- Monsieur MAYET, Sénateur
- Monsieur FORISSIER, Député de l'Indre
- Monsieur JOLIVET, Député de l'Indre